

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat,
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 24 FÉVRIER

Emprunts nouveaux, Impôts nouveaux

La nouvelle donnée par le journal officieux, le *Matin*, était exacte. L'emprunt est décidé. Son chiffre est arrêté. Il va se faire sous peu de jours. Nous n'avions d'ailleurs formulé quelques réserves que pour la forme, toute nouvelle d'impôt ou d'emprunt ne pouvant sérieusement être mise en doute sous le gouvernement que les contribuables de l'Europe n'envient pas à la France.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux, nous ont dit invariablement, à leurs débuts, tous les gouvernements de la République, et invariablement tous ces gouvernements ont emprunté cinq à six cents millions par an, partout et surtout, pour couvrir — découvrir Paul pour couvrir Jacques se nomme couvrir en style financier républicain — pour couvrir le déficit entre les dépenses et les recettes. De telle sorte qu'il nous faudrait au bas mot, pour liquider notre situation, emprunter près de deux milliards.

On ne nous demande que sept cents millions et on nous vante la modération et l'intelligente et honnête gestion du gouvernement actuel.

Eh bien ! cela ne nous fait pas du tout, mais du tout cet effet !

On se rappelle que d'une récente entrevue qu'a eue M. Rouvier avec la commission des crédits siégeant au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Jules Roche, il semblait résulter cette première conséquence, que la politique des expédients avait fait son temps et que l'heure était venue d'élaborer des lois de finances vraiment sérieuses.

Nous eussions compris, sinon excusé dans ses causes premières, un grand emprunt liquidant la situation et servant de point de départ à une politique nouvelle. Nous ne voyons dans l'emprunt actuel qu'une continuation des expédients ruineux des gouvernements précédents.

Plus cela change, plus c'est la même chose, et cette même chose, c'est le tonneau des Danaïdes ; c'est la politique financière à emprunts continus qui amène généralement l'interdiction pour le débauché et le prodigue qui l'emploient ; c'est l'écrasement des contribuables sous des charges hors de proportions avec leurs forces, malgré le génie et la richesse de la France.

Cette fois encore on emprunte, on imposera. L'emprunt sera couvert et ce sont les contribuables qui paieront l'intérêt du prêt qu'ils feront, puisque, pour servir l'intérêt de cet emprunt contracté en raison de l'insuffisance des recettes hors de proportions avec l'augmentation incessante et injustifiée des dépenses républicaines, il faudra trouver des ressources budgétaires nouvelles, autrement dit des impôts.

Emprunts nouveaux, impôts nouveaux. Tout cela se tient et s'enchaîne et traîne un pays à la faillite à travers les ruines de son industrie et de son agriculture et la misère de tous... sauf peut-être des dirigeants républicains.

EDOUARD GRIMBLOT.

LE DUC D'ORLÉANS ET LA RECLADE GOUVERNEMENTALE

Décidément nos ministres ne savent plus que faire relativement à M^{re} le duc d'Orléans.

Après avoir décidé que la grâce serait accordée, ils déclarent maintenant qu'ils n'y ont jamais songé et que le Prince fera ses deux années de prison.

Le changement d'attitude des membres du gouvernement est dû aux menaces de la majorité républicaine. Les proscripteurs de la Chambre poussaient samedi des hurlements de rage en apprenant la signature de la grâce.

— Puisque nous tenons le duc d'Orléans, disaient-ils, il faut le garder le plus longtemps possible. D'ailleurs, pourquoi faire grâce au duc d'Orléans et ne pas étendre cette faveur aux grévistes qui ont subi des condamnations depuis dix ans ?

En vain, quelques républicains cherchaient à les calmer, ils ne voulaient rien entendre.

Aussitôt des groupes se formaient et la proposition de loi suivante, signée par MM. Dumay et Joffrin, était mise en circulation :

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les condamnés pour faits de grèves ou faits connexes survenus depuis dix ans à Lyon, Decazeville, Monceau-les-Mines et autres centres ouvriers ou industriels ! »

Dans l'exposé des motifs se trouve cette phrase :

« Après l'usage que vient de faire M. le Président de la République du droit de grâce que lui octroie la Constitution, en faveur d'un descendant d'une famille dont les chefs ont si souvent employé les fusillades sommaires contre les revendications populaires, nous estimons que le moment est venu de penser à ceux dont tout le crime fut de protester trop haut contre les iniquités sociales dont ils étaient victimes. »

D'autre part, M. Baudin affirmait à M. Tirard qu'il demanderait la fixation à l'ordre du jour de lundi de la discussion d'une proposition analogue sur laquelle M. Hély d'Oissel a déjà écrit un rapport au nom de la commission d'initiative.

Les modérés, effarés, entourés par les radicaux, affirmaient qu'ils refuseraient aux ministres leur confiance si une demande d'interpellation était déposée par M. Camille Pelletan ou par M. Maujan.

Cependant, les ministres gardaient un silence mystérieux ; mais voyant l'opposition qui était faite par les membres de la majorité républicaine, ils se réunirent dans un des bureaux de la Chambre et tinrent conseil de cabinet.

Les membres qui, le matin, avaient défendu la thèse de la grâce, n'étaient plus aussi fermes dans leur opinion primitive.

M. Thévenet, qui toujours a été opposé à la grâce, était arrogant, tandis que M. Tirard baissait la tête.

— Les électeurs républicains, dit M. Thévenet, ne comprendront pas la grâce accordée à M^{re} le duc d'Orléans ; il n'y a qu'une chose à faire pour nous tirer d'embaras : déclarer que

nous n'avons même pas délibéré à ce sujet ce matin.

Tous les ministres se frottèrent les mains et sortant radieux du bureau, annoncèrent qu'ils n'avaient pris aucune décision relativement à M^{re} le duc d'Orléans.

« Le gouvernement, dit M. Tirard, n'a pas délibéré officiellement, ce matin, sur l'affaire du duc d'Orléans ; il n'y a donc aucune décision ferme de prise à son égard, et les choses restent en l'état. Par conséquent, votre intervention n'a plus de raison d'être. »

Aussitôt M. Maujan, satisfait, déclara qu'il abandonnait sa demande d'interpellation ; néanmoins M. Baudin, très monté, affirmait que lundi il demanderait des explications à M. Tirard.

En prévision de son départ, M^{re} le duc d'Orléans avait fait solder toutes ses dépenses et avait fixé les gratifications qu'il avait l'intention de donner aux gardiens.

M^{re} le duc d'Orléans avait reçu dans la journée Madame la duchesse de Chartres et la princesse Marguerite, M. le duc de Luynes et M. Bocher.

A ce dernier, le Prince avait remis plusieurs lettres destinées à Monsieur le Comte de Paris et à Madame la Comtesse de Paris, dans le cas où il serait enfermé dans une maison de détention. Samedi soir, au moment où les députés et les journalistes sortaient de la Chambre, le bruit courut que le Prince serait conduit à Clairvaux par le train de minuit trente-cinq.

Vers onze heures et demie, une trentaine de journalistes se trouvaient à la gare de l'Est, surveillant les abords de la gare, mais le chef de gare affirmait qu'il n'avait reçu aucune instruction spéciale.

On assurait cependant que c'était hier que M^{re} le duc d'Orléans serait conduit dans une maison centrale, probablement à Clairvaux. De nombreux royalistes sont déjà dans cette localité.

Les adresses continuent à affluer.

INFORMATIONS

LE GÉNÉRAL HUBERT-CASTEX

M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient de prescrire une enquête sur le fait suivant :

Le général Hubert-Castex, qui commandait la deuxième brigade de dragons de Meaux, et qui a été versé dans le cadre de réserve le 15 février, a prononcé, en prenant congé de ses troupes, un discours dans lequel il critique l'attitude prise vis-à-vis de lui par le ministre de la guerre.

Il est probable que l'incident de Meaux donnera lieu à sa comparaison devant un conseil d'enquête.

Le *Gaulois* a reçu du général Hubert-Castex la dépêche suivante :

« Nice, 22 février.

» Le ministre de la guerre m'a télégraphié, hier, me demandant si je reconnaissais comme exacte la relation de la *France*. J'ai reçu, ce matin, ce journal, et j'ai télégraphié au mi-

nistre que je protestais énergiquement contre une reproduction tronquée, donnant à mon allocation un caractère tout différent de celui qu'elle avait.

» Il est, en outre, absolument faux que la troupe ait été réunie.

» Les adieux se sont faits sous forme de conversation et non d'ordre du jour, à des officiers et sous-officiers que je voyais journalièrement, que je connaissais tous et que j'ai réunis dans la salle d'honneur, ne voulant pas les quitter sous la douloureuse impression d'une défaveur imméritée.

» Je n'ai pas encore reçu les journaux de Paris reproduisant l'article de la *France*.

» Général HUBERT-CASTEX. »

Un incident regrettable s'est produit vendredi soir. M^{me} Céline Montaland, artiste de la Comédie-Française, qui traversait la galerie d'Orléans au Palais-Royal, a été arrêtée par un gardien de la paix qui a prétendu qu'elle cherchait à racoler les passants et conduite au poste de police où son identité n'a pas tardé à être reconnue. L'agent a été révoqué immédiatement.

UNE TACTIQUE

On télégraphie de Berlin, le 21 février : « L'Empereur a fait sonner l'alarme hier matin ; la garnison de Berlin, presque entière, a été dirigée aussitôt sur le champ de manœuvres de Tempelhof. On avait battu la générale par les rues, ce qui avait quelque peu effrayé ; en ce jour d'élections, on a cru à quelque tumulte. On a été assez vite rassuré. L'Empereur avait voulu simplement voir si, même ce jour-là, tout était prêt et bien en ordre. »

Lettre pastorale DE M^{re} L'ÉVÊQUE D'ANGERS Sur la vertu de force

(Suite et fin)

II

Christianus miles, « Tout chrétien est un soldat », nous disent d'un commun accord tous les saints Pères dans leurs commentaires sur l'Évangile. Voilà, N. T. C. F., ce que nous ne cessons de vous rappeler, lorsque nous parcourons les paroisses de notre diocèse, pour administrer à vos enfants le sacrement de confirmation qui leur imprime le caractère de la milice chrétienne. C'est surtout l'esprit de force, *spiritus fortitudinis*, que nous appelons sur eux, à l'âge où ils devront affronter pour la première fois les luttes de la vie. Attrait du plaisir, séductions du monde, révoltes des sens, fausses maximes, erreurs pernicieuses, doctrines mensongères, mauvais exemples, voilà autant d'obstacles qu'ils rencontreront à chaque pas sur le chemin du devoir et de la vertu. Pour les vaincre, il ne leur suffira pas d'une volonté naturellement inclinée au mal et affaiblie par les suites de la déchéance originelle. C'est pourquoi Dieu lui-même vient en aide à leur faiblesse en leur communiquant le don de force, et sa grâce les recouvre d'une armure invisible que saint Paul appelait une armure divine, *armatura Dei*, pour les soutenir dans ce service de guerre où

se résume la vie chrétienne, et au terme duquel la palme du triomphe attend le vainqueur dans la paix de l'éternelle béatitude.

Ah ! si au lieu de se laisser envahir par l'esprit du monde, les chrétiens savaient conserver et entretenir ce don de force qui leur est transmis au grand jour de leur confirmation, nous ne verrions pas se produire toutes les défaillances dont nous sommes témoins. Nous n'assisterions pas au triste spectacle de tant d'hommes qui n'osent plus professer hautement leur foi. Sans doute, N. T. C. F., nous aimons à le constater, le faux respect humain, cette marque des âmes faibles, a beaucoup perdu de son empire, surtout dans notre religieux diocèse. Si l'on se reporte à quarante ou à cinquante années en arrière, les convictions s'affirment aujourd'hui avec plus de courage que par le passé. Et cependant que de chrétiens encore esclaves d'une fausse honte, craignant par dessus tout de passer pour dévots, comme si la dévotion et la piété n'étaient pas les sentiments les plus élevés de l'âme humaine; gens de peu de foi, et dont le caractère n'est même pas à l'épreuve d'une raillerie, tant il leur en coûte de regarder en face des périls dont ils s'exagèrent l'importance; esprits pusillanimes, et que la moindre crainte de déplaire aux hommes jette dans l'oubli de ce qu'ils doivent à Dieu. Demandez-leur pourquoi ils ont abandonné la pratique de la religion; ils pourront bien colorer leur désertion d'un prétexte quelconque; mais, au fond, il n'y a le plus souvent que la peur de s'attirer des critiques auxquelles des hommes de cœur ne devraient opposer que l'indifférence et le mépris, parce qu'elles n'ont pour se faire valoir que l'ignorance ou l'inconduite.

Cette faiblesse de caractère, qui éloigne tant d'âmes du service de Dieu, on la porte nécessairement dans toutes les situations de la vie. Comment resterait-il fidèle à des obligations moindres, celui qui ne se sent plus la force de remplir le premier des devoirs? Lâche devant Dieu, sera-t-il courageux en face des hommes? Faut-il s'étonner dès lors que ce manque d'énergie pour le bien produise de si tristes résultats dans tout ordre de choses? De là, en effet, ces concessions si fréquentes sur des questions de doctrine et de principe qui n'en comportent pas; cet abandon du droit devant le fait passagèrement victorieux; cette mollesse à combattre pour le triomphe des justes causes, et surtout ce défaut de persévérance dans la lutte, sous prétexte que toute résistance est devenue inutile. De là, cette timidité des bons, qui croit avec chaque succès des méchants; ces trahisons du devoir, sous la pression d'une menace quelconque et devant la crainte de tomber en défaveur auprès des puissants du jour, ou de risquer la perte de quelque avantage temporel. De là, chez des hommes dont la conscience devrait parler plus haut que l'inté-

rêt ou toute autre considération, ces lenteurs et ces hésitations à répéter le mot des apôtres: *non possumus*, « nous ne pouvons pas faire ce que vous demandez de nous, » ou bien cet autre mot non moins synonyme de la force et de la liberté évangélique: *non licet*, « cela ne nous est pas permis. » De là, enfin, l'oubli de cette grande maxime que Notre Saint Père le Pape vient de rappeler solennellement à tous les chrétiens: « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Dieu venille, N. T. C. F., qu'avec les progrès de la foi, la vertu de force reprenne son empire parmi nous, et que les caractères y retrouvent leur vigueur et leur énergie chrétiennes ! Il fait bon parler de ces choses au milieu de populations qui, attachées à leur foi et affermies par elle, ne cèdent à aucune pression du dehors et ne se laissent pas effrayer par les menaces de l'impie. Vous êtes les généreux descendants de ces hommes qui, à la fin du siècle dernier, ont su mériter l'admiration du monde entier par leur intrépidité à défendre la religion; de ces fils de paysans qui, transformés en héros, se sont levés à l'une des heures les plus néfastes de notre histoire, bravant tous les périls et la mort elle-même pour conserver intacte la foi de leurs pères. De ces grandes choses du passé il ne reste plus que de glorieux souvenirs. Mais, comme le faisait observer un savant et vénérable auteur du VIII^e siècle, il y a deux genres de persécutions: l'une qui sévit avec violence; l'autre qui s'enveloppe de vaines fictions et de formules trompeuses. Il semble que cette deuxième forme de persécution réponde mieux à l'esprit et aux habitudes de notre temps. Mais, pour être moins violente, elle n'en est peut-être que plus dangereuse. Car l'on se tient moins en garde contre le danger, lorsqu'il se présente sous des apparences qui en dissimulent la gravité.

Soyez donc attentifs à tout ce qui pourrait se tramer contre l'Eglise et la religion. Pour enraciner dans votre âme cette vertu cardinale dont nous venons de vous entretenir, commencez par soumettre votre volonté aux saintes lois de l'Évangile. Cette force de caractère puisée aux sources de la foi, portez-la dans votre vie tout entière, publique ou privée. Quoi que puissent dire ou faire les adversaires du christianisme, ne vous laissez pas intimider par eux, ne craignez ni leurs actes ni leurs discours. Continuez à soutenir vos écoles chrétiennes, parce que c'est d'elles que dépend l'avenir religieux et moral des générations. Entourez vos prêtres d'affection et de respect; car, plus on les attaque, plus ils ont droit à votre vénération. Il a plu à Dieu de nous faire naître à une époque de luttes, pour éprouver notre fidélité et nous fournir l'occasion de vaincre.... Soyez des hommes de foi, des hommes de cœur et de caractère. La patrie a besoin d'en avoir, de ces hommes-là, de les

compter nombreux et actifs, dans les circonstances critiques où elle se trouve; et l'Eglise bénit d'avance leur dévouement et leur générosité. Aussi bien la vertu de force est-elle une condition de l'éternelle béatitude, suivant les paroles du divin Maître que nous avons choisies pour thème de cette enseignement:

Le royaume des cieux souffre violence, et il n'y a que les forts qui l'emportent. »

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, 23 février 1890.

Les combinaisons auxquelles M. Rouvier s'est arrêté pour l'établissement du budget de 1891 n'ont causé aucun émoi sur le marché. Les rentes ont maintenu leur fermeté. Le 3 0/0 reste à 88; le 4 1/2 0/0 à 105.50.

Le Crédit Foncier se traite à 1,310. Les obligations sont en hausse, notamment les foncières 1883 qui tendent à se niveler avec les obligations des chemins de fer.

La Banque de Paris s'arrête à 797.50. La Banque Nationale du Brésil a été très soutenue toute la semaine de 580 à 585.

La Société Générale à 478.75, la Banque d'Escompte à 520, les Dépôts et Comptes Courants à 600, ont conservé leurs cours précédents.

L'emprunt russe de 360 millions qui a eu lieu le 20 courant a obtenu un très grand succès. En France seulement il a été demandé 5 millions d'obligations, soit un capital de 2 milliards et demi, c'est-à-dire sept fois le montant de l'emprunt.

Les Compagnies américaines d'Assurances sur la vie poursuivent leurs bruyantes réclames. Sous aucun rapport: tarifs, conditions de polices, bénéfices distribués, clarté des comptes rendus, sécurité des contrats, elles ne peuvent être comparées à nos Compagnies.

Leurs assurances sont-elles moins chères? Autrefois elles offraient des rentes viagères à des taux élevés, mais depuis 1884, leurs tarifs ne diffèrent guère de ceux des Compagnies françaises.

Quant aux assurances en cas de décès, si les tarifs d'assurances américaines vie entière sont très légèrement inférieurs à ceux de nos Compagnies jusqu'à 43 ans pour la Mutual Life et à 47 ans pour l'Equitable et la New-York; à partir de ces âges, ces tarifs sont plus élevés que les nôtres. C'est l'inverse dans les assurances mixtes. De 25 à 45 ans, c'est-à-dire pendant la période où ces assurances sont souscrites d'ordinaire, les tarifs américains sont sensiblement supérieurs à ceux de nos Compagnies, qu'il s'agisse d'assurances mixtes de 45 ou 20 ans. La Mutual Life a notamment des tarifs beaucoup plus élevés.

Or c'est l'assurance mixte que les mutuelles américaines s'efforcent de faire adopter par leur clientèle. On voit donc que les assurances de ces compagnies coûtent aussi cher, sinon plus cher que celles des Compagnies françaises, avec la sécurité en moins.

L'action des Pierrières de Ceylan se traite couramment à 65. Les domaines de la Société contiennent quelque-uns des plus riches champs de pierres précieuses de Ceylan.

Les Mines de cuivre et soufre de Pignerol sont demandées à 27.50. L'exploitation prend un grand développement et les produits de la mine sont très appréciés par les industries qui en font usage.

L'obligation libérée des chemins de Portorico est à 275. En Espagne, jamais les chemins de fer n'obtiennent la garantie de l'Etat. Le

gouvernement, en accordant à la Compagnie une subvention annuelle de 2,027,793 fr., a donc fait preuve envers la Société d'une vive sollicitude.

L'obligation des Chemins Economiques est tenue à 394.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le service de huitaine pour le repos de l'âme de M. l'abbé Mérit sera célébré demain mardi, à 40 heures 1/2, à l'église Saint-Pierre.

La messe sera dite pontificalement par le T. R. P. Dom Jean-Marie, abbé de la Trappe de Bellefontaine.

Tous les fidèles de la paroisse et de la ville sont priés de vouloir bien y assister.

A Saumur, la station de carême sera prêchée à l'église Saint-Pierre par le R. P. Rival, jésuite à la résidence de Nantes.

Le sermon sera donné le dimanche aux vêpres, et les mardi et jeudi de chaque semaine à 8 heures du soir.

DEPOT D'ÉTALONS D'ANGERS

Voici comment sont répartis dans notre département les étalons pour la monte de 1890:

SAUMUR. — Scheick, 1/2 sang; Cacolet, id., Washington, id.

VIHIER. — Stoicien, 1/2 sang; Fabert, id.; Hardouin, id.; Gavroche, id.; Prévoiant, id.

DOUÉ. — Hannon, 1/2 sang; Hargneux, id.

La période du service commencera au 4^{er} mars et finira au 1^{er} juillet.

ANGERS. — Disparition. — Depuis mardi matin, à 10 heures, un garçon de recettes de chez M. Richou, banquier, est disparu. Il se nomme Durois, est âgé de 44 ans, et porte comme signe distinctif une cicatrice à la tempe droite.

CHOLET. — Le concours musical. — Dimanche 25 et lundi 26 mai 1890 aura lieu à Cholet, sous la présidence d'honneur de M. le maire de Cholet, de M. le sous-préfet et de M. le colonel du 77^e de ligne, un grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares.

Avis aux intéressés qui veulent s'y inscrire.

NANTES. — On lit dans l'Union bretonne: « On s'étonnait que M. le préfet de la Loire-Inférieure n'eût pas donné de fête à l'occasion du carnaval.

» Tout s'explique: M. Rivaut est, pour le présent, à Niète, où il assistait mardi à la fameuse « bataille des fleurs ».

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Bien que l'automne touchât à sa fin, il faisait beau: L'heure, étant peu avancée, on se dirigea vers le Châtelier.

La route est longue, mais, de temps à autre, les deux hommes portaient les petits. A chaque pas, on rencontrait des groupes endimanchés. Parfois, une élégante voiture soulevait la poussière.

Le but atteint, l'ascension commença.

L'endroit, fort pittoresque, enthousiasma Séverine... Songez donc: des roches, des mousses, des halliers ! Respirer à pleins poumons, sentir devant soi l'espace, le cœur de la jeune fille en bondissait d'aise... les joues rouges, les yeux étincelants, elle semblait transformée.

— La voilà qui se croit à la métairie, dit Verdrel en riant.

— Elle y sera pour de bon dimanche, répondit le père. Brigitte annonce des poires

d'hiver superbes et des pommes de la couleur des joues de la Marjolaine, ajouta-t-il égayé par la conversation du contre-maître.

Flavie distribuait la collation aux enfants.

— Mademoiselle Flavie pense aux petits, point aux grands... Par bonheur, voilà de quoi y remédier. Il ne sera pas dit que j'aurai traîné en vain ce cabas. Allons, Darnétal, en place.

Et s'asseyant sur un tertre, il atteignit du pain, du fromage et deux bouteilles de vin.

— Voyons, mesdemoiselles, qui veut de la miche ?

Les jeunes filles s'approchèrent en riant.

Flavie s'assit non loin des deux hommes, dans une anfractuosité abritée du vent, les petits à ses côtés.

Pendant que le père, faisant honneur au vin, causait avec Verdrel, Séverine s'échappa.

Elle éprouvait une jouissance indicible à marcher dans les sentes garnies de mousse; à humer les odeurs excitantes des plantes sauvages, à se sentir dehors, enfin... loin des lourdes murailles, des rues sans soleil. Tantôt, elle s'arrêtait devant un buisson de ronces, cueillant des mûres pour les enfants tout en grapillant pour son propre compte; tantôt, elle demeurait attentive aux cris des oiseaux,

aux bruissements des insectes.

Puis les souvenirs affluèrent.

Celui de sa mère, adouci par la paix de l'heure présente, évoqua le dernier regard affectueux de la mourante... bientôt ces traits chéris se vaporisèrent dans le crépuscule du passé, firent place à une silhouette plus jeune, aux lignes accentuées, aux yeux souriants qui la regardaient: Oh ! la regardaient... Elle ronçait, sa poitrine se gonfla d'aise... alors, se précipitant à travers les pentes, elle marchait ou courait tour à tour, le cœur rempli de soleil.

— Séverine, Séverine ! clama tout à coup la voix de Joseph.

La jeune fille aperçut l'enfant grimé sur la pointe d'un roc. Elle se dirigea de son côté.

— Flavie veut rentrer, cria le jeune garçon quand sa sœur fut à portée.

Flavie avait raison; le soleil, dorant les hauteurs du Châtelier, commençait à laisser la vallée dans l'ombre.

Grâce au petit vin, au beau temps, Séverine trouva son père et l'ami Verdrel fort animés.

On s'en revint au pas accéléré, les petits juchés sur les épaules des hommes. Darnétal retint son compagnon à souper.

Une heure plus tard, au moment où ceux-ci

s'engageaient dans une partie de dominos, un bruit de paroles violentes leur arriva; les disputes étant fréquentes chez les voisins, ils continuèrent à jouer sans s'émouvoir. Mais, tout à coup, la croisée du rez-de-chaussée d'en face s'ouvrit avec fracas; un tumulte effroyable de chaises renversées, de vaisselle brisée, suit, puis, des cris perçants, mêlés d'appels au secours...

Un magnifique clair de lune éclairait cette scène.

Depuis leur installation, les Darnétal n'avaient pas encore assisté à une rixe sérieuse: Les garçons coururent à la fenêtre, Flavie devint pâle, Séverine fronça les sourcils.

— Faut aller chercher la police, s'écria François, ça ne va pas rire, ils prennent les couteaux.

Avant qu'il soit possible de l'arrêter, le jeune garçon dégringola les marches quatre à quatre.

Joseph se précipitait sur ses pas, lorsque Séverine l'arrêta au passage.

— Reste là, toi, dit-elle.

L'enfant, ainsi retenu, court de nouveau aux carreaux.

Les deux hommes le suivent.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

D'un exploit du ministère de MULLON, huissier à Saumur, du vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

Il résulte que M^{me} Alexandrine Poirault, épouse de M. Paul-Henri-Dominique Guibert, négociant, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Cour-Saint-Jean, a formé contre ledit sieur Guibert une demande en séparation de biens, et que M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, est constitué pour ladite dame sur ladite assignation.

Pour extrait conforme, Saumur, le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-dix.
ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e J.-A. ARTEAU, avocat agréé à Tours, 2, rue Banche-reau, successeur de M^e E. CHAMBELLAN.

A CÉDER DE SUITE UN FONDS DE COMMERCE

DE
Quincaillerie, Articles de ménage, de chasse, serrurerie & bâtiment
Situé dans l'un des quartiers les plus commerçants de la ville de Tours (Indre-et-Loire).

Affaires annuelles : 150,000 francs en moyenne; marchandises en magasin : 100,000 francs environ. — Installation de premier ordre.

Grandes facilités pour traiter.

S'adresser, pour renseignements, à M^e J.-A. ARTEAU, avocat agréé, 2, rue Banche-reau, à Tours.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer DEUX MAISONS

Situées à Saumur, appartenant à M^{me} GRILLE.

La première, rue Cendrière, n° 16 et 18, avec cour et grand ardin;

Et la deuxième, rue du Temple, n° 17.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (183)

Étude de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A Vendre ou à Louer LE FOUR A CHAUX De Rioux

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné,

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BREVET, notaire. (185)

Étude de M^e CHARON, notaire à Bourgueil.

A CÉDER PAR SUITE DE DÉCÈS

ÉTUDE D'HUISSIER A Bourgueil.

S'adresser à M. FLEURIAU, banquier à Bourgueil. (172)

A CÉDER BEAUX MAGASINS DE

Pâtisserie Confiserie

Liqueurs, Vins fins.
Rue Saint-Jean, 20, Saumur.
S'adresser à M. E. TROUVÉ, qui les exploite. (149)

BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ET DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,000,000 DE FRANCS. — SIÈGE SOCIAL : 19, Rue de Londres, à Paris
AGENCE DE TOURS, 7, Rue de l'Archevêché.

La BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE se charge pour le compte de ses clients :
1^o D'opérer au mieux de leurs intérêts les Achats et les Ventes au comptant et à terme de toutes les valeurs cotées ou non cotées à la Bourse de Paris, aux mêmes Conditions que les Agents de Change.
Les opérations à terme ne sont effectuées qu'après le dépôt de la couverture nécessaire.
2^o De faire tous les Versements, les Echanges de Titres, les Dépôts et Retraits dans toutes les Compagnies.
3^o De souscrire sans frais à toutes les Emissions d'Actions et d'Obligations.
4^o De Représenter à toutes les Assemblées générales d'Actionnaires.
5^o D'encaisser tous Coupons Français ou Etrangers.
6^o De Vérifier tous les Tirages d'Obligations Françaises ou Etrangères.
7^o De Représenter à toutes les Faillites ou Liquidations.

La BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE répond par lettres particulières à toutes demandes de renseignements adressées par lettres affranchies et accompagnées d'un timbre-poste pour la réponse.

Adressez les FONDS, TITRES et CORRESPONDANCES à M. l'Administrateur-Délégué de la BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS de FER & de L'INDUSTRIE, 19, Rue de Londres, à Paris

ou au Directeur de l'AGENCE DE TOURS : 7, Rue de l'Archevêché.

Tous les services financiers de la Banque Générale des Chemins de Fer et de l'Industrie que nous venons d'indiquer fonctionnent dans la succursale ci-dessus.

Les ordres de Bourse peuvent être envoyés télégraphiquement à la BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ET DE L'INDUSTRIE Rédiger ainsi l'adresse pour les télégrammes : BANQUE INDUSTRIE, BOURSE, PARIS.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE

BONNE BOULANGERIE

Faisant 50 culasses par mois (garanti).

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils.

S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blou, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HENRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (110)

UN MÉNAGE, ayant servi maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

PEINTURE - VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

PRETS d'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. — Écrire au Directeur de l'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères. PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.)

Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40		
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75		
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

A dater du n° 40, paraissant le 6 octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place actuellement réservée au roman sera attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre, seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. 50; six mois, 13 fr. 50; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.